

AGENT RECENSEUR

Période de travail :

- Début janvier (à partir du 4 janvier 2022) : environ 5 jours de travail comportant 2 séances de formation obligatoires et la réalisation d'une tournée de reconnaissance
- Pendant le recensement (du 20 janvier au 19 février 2022) : Grande disponibilité (journée, soirée et samedi) et large amplitude dans les horaires

Missions : Effectuer le recensement de la population.

- Se former aux concepts et aux règles du recensement (2 demi-journées de formation début Janvier).
- Effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses de son secteur et les faire valider par le coordonnateur.
- Déposer les questionnaires chez les habitants, proposer de répondre par internet ou prendre rendez-vous pour récupérer les questionnaires.
- Tenir à jour un carnet de tournée.
- Rendre compte régulièrement de l'avancement du travail et faire état des situations particulières auprès du coordonnateur en mairie.
- Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

Profil :

- Posséder un téléphone portable pour recevoir les informations de l'INSEE.
- Avoir une grande disponibilité quotidienne.
- Avoir une bonne connaissance de la commune.
- Accepter les et les horaires décalés (soirées, mercredi et samedi).
- Être titulaire du Permis B et avoir un véhicule (déplacements sur la commune).
- Avoir de bonnes aptitudes relationnelles, capacité au dialogue.
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité et de neutralité.

Type de contrat :

Vacataire

Lettre de motivation CV à renvoyer rapidement par mail à mairie.pennautier@orange.fr ou par courrier à Mairie 4 Boulevard Pasteur 11610 PENNAUTIER